RESUME DES STATUTS W323000022

MEMBRES DE L'ASSOCIATION

MEMBRES ACTIFS

- en faire la demande écrite
- avoir la charge d'un enfant dans l'établissement
- avoir payé la cotisation

MEMBRES D'HONNEUR

- ancien membres actifs ayant rendu des services importants à l'association
- voix consultative seulement en AG
- dispensés de cotisation

CONSEIL D'ADMINISTRATION ou COMITE

- seuls les membres actifs peuvent participer au vote
- X (non précisé dans les statuts) Membres élus au scrutin secret pour 3 ans par l'AG
- Majorité absolue des membres présents au 1er tour et majorité relative au 2ème et dernier tour de scrutin
- Membres du comité renouvelés par tiers chaque année (les premières séries son déterminées par tirage au sort)
- Mari et femme ne peuvent pas être simultanément membres du comité
- Le comité se fait l'interprète des observations ou des vœux présentés par les membres de l'association
- **Le comité se réunit sur convocation du président au minimum tous les trimestres scolaires**
- Il peut (par délibération spéciale) déléguer tout ou partie de ses pouvoirs soit au président soit à un ou plusieurs de ses membres désignés nominativement
- les décisions du comité sont prises à la majorité des suffrages exprimés par les membres présents (en cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante

- Le comité élit parmi ses membres un **BUREAU**qui comprend :

- Un présidente
- Un (ou plusieurs) vice-président
- Un secrétaire (Un secrétaire adjoint)
- Un trésorier (Un trésorier adjoint)

- Les réunions font l'objet d'un procès-verbal.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- **au moins un fois par an sur convocation du comité qui en fixe l'ordre du jour**
- le bureau de l'AG est constituée par le bureau du Comité
- l'AG délibère quel que soit le nombre de membres actifs présents. Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés par les membres présents ou représentés

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- soit sur demande écrite des membres actifs (la réunion doit avoir lieu dans un délai d'un mois
- soit à l'initiative du Comité